

Comité des Parties



Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre la violence
à l'égard des femmes et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)

Liste des décisions prises lors de la 8e réunion Strasbourg, 31 janvier 2020

IC-CP/Inf(2020)LD8

Publication le 31 janvier 2020

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2020)OJ8prov1.

Point 3 de l'ordre du jour État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

Le Comité a encouragé les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention à poursuivre leurs efforts en vue de la signature et de la ratification de celle-ci.

Point 4 de l'ordre du jour : Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par la France, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas et la Serbie :

Le Comité a adopté des recommandations dans le cadre de la première procédure d'évaluation (de référence) adressé aux Gouvernements de la France, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas et la Serbie. Les recommandations figurent dans les documents IC-CP/Inf(2020)3, IC-CP/Inf(2020)1, IC-CP/Inf(2020)2, IC-CP/Inf(2020)4, and IC-CP/Inf(2020)5.

Point 8 de l'ordre du jour. Élection des membres du Bureau

- Mme Nina NORDSTRÖM, Ambassadeur extraordinaire and plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Finlande, élue comme Présidente ;
- M. Breifne O'REILLY, Ambassadeur extraordinaire and plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande, élu à la première vice-présidence ; and
- Mme Albana DAUTLLARI, Ambassadeur extraordinaire and plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie, élu à la seconde vice-présidence ;

pour un mandat d'un an, prenant effet le 1 février 2020.

Point 9 de l'ordre du jour. Discussion informelle sur les défis et les bonnes pratiques au niveau des États parties

Le Comité a pris note de la présentation de l'Albanie, de Monaco et de la Turquie sur les mesures prises pour la mise en œuvre des conclusions du GREVIO et des recommandations du Comité des Parties. Conformément à sa décision de faire des discussions thématiques un point permanent de l'ordre du jour, le Comité a décidé de discuter, lors de sa prochaine réunion :

- a) Collecte de données sur la violence à l'égard des femmes (y compris des statistiques sur les soins de santé et les services sociaux)
- b) Prévention de la violence à l'égard des femmes
- c) La cyberviolence
- d) Outils d'évaluation des risques de violence domestique

Point 10 de l'ordre du jour. Dates de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 15 décembre 2020, à Strasbourg.

Point 11 de l'ordre du jour.

Le Comité a décidé de désigner Mme Ljiljana Loncar (Serbie) comme Rapporteure pour l'égalité de genre.